



Fiche de poste

ASHQ DE NUIT FOYER D'HEBERGEMENT - ESAT

1 – Définition :

L'ASHQ est chargée d'assurer la sécurité des résidents et l'entretien des locaux sur le Foyer d'Hébergement et d'assurer l'entretien des locaux de l'ESAT.

2 – Conditions d'exercice :

Lieu d'exercice de l'activité : FOYER D'HEBERGEMENT (50 %) et ESAT (25 %)

Horaires-Roulements-Rythme de travail :

Poste à 75% (26 heures 15 par semaine) soit

FOYER D'HEBERGEMENT : Nuits semaine et week-end : 22 h 30 à 8 h30

ESAT : lundi de 6 h 30 à 9 h 30 et mardi de 17 h à 20 h 15

Les horaires et jours d'intervention sont susceptibles d'évoluer selon les besoins du service.

Missions

Surveillance de nuit Foyer, appartements, et entretien des parties communes des 3 lieux.

Entretien des locaux de l' E.S.A.T. (bâtiment administratif et vestiaire)

Activités

- Assurer une surveillance de nuit et des rondes sur les trois sites du foyer d'hébergement : promenade du Mail, rue Saint Roch, rue de la Résistance (véhicule de service et téléphone portable mis à disposition),
- Être vigilant par rapport aux besoins des résidents en fonction de leur demande ou du contenu des transmissions du soir,
- Gérer et orienter les situations d'urgence selon les procédures indiquées,
- Veiller au lever et au départ des résidents le matin,
- Assurer les transmissions avec l'équipe d' A.M.P. le soir et avec le moniteur le matin.
- Assurer le ré-approvisionnement des différents lieux en alimentation/produits d'entretien/linge
- Entretien des zones collectives de la maison principale et des appartements.
- Participer à l'entretien des locaux de l'E.S.A.T. à raison de 2 fois par semaine en moyenne.

Compétences

Être en mesure d'assumer seul des situations imprévues,

Capacité relationnelle et écoute des résidents,

Savoir-faire professionnel dans le domaine de l'entretien et de l'hygiène des locaux,

Savoir transmettre des informations,

Discrétion et sens du secret professionnel,

Savoir travailler en autonomie avec les prises d'initiatives que cela implique en terme d'organisation et d'exécution du travail.

3 - Relations professionnelles spécifiques :

L'ASHQ est placé, pour le Foyer d'Hébergement, sous l'autorité conjointe de la direction des soins et de la direction de la clientèle et du secteur médico-social ainsi que sous la responsabilité du cadre socio-éducatif.

Il doit s'inscrire dans un travail d'équipe pluridisciplinaire composée de : 2 veilleurs de nuit ; 3 aides médico-psychologique ; 1 éducateur spécialisé et 1 infirmier.